



Accueil de loisirs périscolaire du Mercredi Matin

Année scolaire 2021/2022

Suite à la suppression de l'école le mercredi et pour mettre en place un service adapté aux besoins des familles, la ville de Laneuveville-devant-Nancy va participer activement au devenir des enfants fréquentant les groupes scolaires. L'objectif est de proposer une organisation de leur temps libre le mercredi, en complémentarité des apprentissages scolaires et de l'accueil périscolaire.

La ville partage l'idée que la manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe influe sur la réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et de son apprentissage de la vie sociale. Elle souhaite favoriser la pratique sportive, qu'elle soit de loisir ou compétitive, autour des thèmes tels que l'éducation et l'animation sportive au quotidien pour les enfants scolarisés dans la commune.

La commune a proposé dès la rentrée scolaire 2018 des activités sportives et artistiques les mercredis de 7h30 à 12h30 pour les enfants laneuvevillois du CP au CM2 scolarisés dans les 3 groupes scolaires de la commune.

A. L'objectif pédagogique des activités périscolaires

Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités diversifiées afin d'acquérir de nouvelles compétences. Pour cela 2 thèmes ont été retenus.

1) Les activités sportives comportant 4 cycles de 8 séances pour :

- Pratiquer régulièrement une activité sportive dirigée vers le loisir sans compétition ;
- Découvrir de nouvelles activités ;
- Promouvoir la pratique sportive ;
- Faire la passerelle avec les associations sportives de la commune.

2) Des activités artistiques pour proposer aux enfants un moyen d'expression créatif et évolutif avec comme thèmes principaux la création chorégraphique et l'initiation au théâtre. Les enfants seront ainsi acteurs du projet.

Le contenu sera composé de :

- Initiation à la danse ;
- Création de chorégraphie ;
- Initiation au théâtre et à l'expression corporelle ;
- Activité manuelle en lien avec le théâtre : création de costumes et décors.

B. L'organisation

Des activités périscolaires seront organisées par la commune les mercredis de 7h30 à 12h30 avec un accueil d'une heure le matin, d'une activité sportive d'1h30, d'une activité artistique d'1h30 et d'une garderie périscolaire d'1 heure pendant toute l'année scolaire.

C. Le public concerné

Seuls les enfants laneuvevillois inscrits dans les 3 groupes scolaires élémentaires de Laneuveville pourront bénéficier de cet accueil.

D. L'inscription et le coût

Les parents devront inscrire leurs enfants pour toute l'année scolaire.

L'inscription et le paiement (ou le 1^{er} versement selon la modalité choisie) se feront obligatoirement en mairie pendant la période allant **du 23 Août 2021 au 10 Septembre 2021 à midi.**

| | Tarif par enfant Laneuvevillois scolarisé dans les groupes scolaires élémentaires de la commune | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| | QF de 0 à 800€ | QF supérieur à 800€ |
| Forfait Mercredi matin : Garderie de 7h30 à 8h30 Activité sportive ou culturelle de 8h30 à 10h Activité culturelle ou sportive de 10h à 11h30 Garderie de 11h30 à 12h30 | 168€ | 180€ |

Précision :

Les deux premiers mercredis de l'année scolaire ainsi que le dernier mercredi de l'année scolaire, seront exclusivement de la garderie.

Le paiement pourra se faire en une, deux ou trois fois (chèque, espèces, CESU ou carte bancaire) selon les modalités ci-dessous :

| | QF de 0 à 800€ | QF supérieur à 800€ |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|
| Paiement en 1 fois : Versement unique : semaine 34 à semaine 36 (du 23/08 au 10/09 midi) | 168€ | 180€ |
| Paiement en 2 fois : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} versement : semaine 34 à semaine 36 (du 23/08 au 10/09 midi) • 2^{ème} versement : semaine 10 et 11 (du 07/03 au 18/03 midi) | 84€ 84€ | 90€ 90€ |
| Paiement en 3 fois : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} versement : semaine 34 à semaine 36 (du 23/08 au 10/09 midi) • 2^{ème} versement : semaine 48 et 49 (du 29/11 au 10/12 midi) • 3^{ème} versement : semaine 10 et 11 (du 07/03 au 18/03 midi) | 56€ 56€ 56€ | 60€ 60€ 60€ |

E. Les différentes activités proposées :

Cette liste d'activités est non exhaustive et peut évoluer en fonction des souhaits exprimés par les différents partenaires et des recrutements réalisés.

| Type d'activité | Activités envisagées | Public concerné | Durée du cycle |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Activités artistiques Activités sportives Détente-relaxation Art plastique et activité culturelle en garderie périscolaire | <ul style="list-style-type: none"> • Théâtre • Eveil musical • Relaxation • Jeux de raquettes • Sports collectifs • Jeux d'opposition • Activité gymnique • Travail condition physique • Initiation danse • Sport duel • Tir à l'arc • Athlétisme | Enfants en élémentaire Des groupes homogènes sont constitués en fonction des âges. Ils sont composés de 18 enfants maximum par groupe. Base de départ de 72 enfants maximum | 4 cycles se dérouleront sur l'année scolaire 1 cycle se compose d'environ 8 séances |

F. L'encadrement

Les activités de loisirs périscolaires seront encadrées au minimum par 3 Educateurs Territoriaux des Activités Physique et Sportives et un agent territorial rémunérés par la municipalité pour un maximum de 72 enfants.

G. Le fonctionnement et le lieu d'accueil

La matinée du mercredi sera décomposée comme suit :

✓ **Garderie périscolaire** de 7h30 à 8h30 :

C'est un temps d'accueil et de préparation de l'activité.

✓ **Un accueil de loisirs périscolaire** de 8h30 à 11h30 :

Avec des activités artistiques et sportives.

✓ **Garderie périscolaire** de 11h30 à 12h30 :

C'est un temps de retour au calme et pour que les parents puissent récupérer leurs enfants.

Les activités se dérouleront **sur le site de Montaigu**. L'accueil du matin se fera à la garderie de Montaigu et à partir de 11h30 les parents pourront venir rechercher leur enfant au même endroit

H. Le planning

Les 2 premiers mercredis de l'année scolaire et le dernier, les enfants seront accueillis en garderie périscolaire. Ce temps permettra de laisser le temps aux parents d'inscrire leurs enfants et aux éducateurs d'organiser les groupes.

| GARDERIE PERISCOLAIRE | | ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE | | | | GARDERIE PERISCOLAIRE | |
|------------------------------|---------------------|----------------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------|
| 7h30 - 8h30 | | 8h30 - 10h00 | | 10h00 - 11h30 | | 11h30 - 12h30 | |
| 6 à 11 ans | Accueil des enfants | 6 à 8 ans | Activités Artistiques | 6 à 8 ans | Activités sportives | 6 à 11 ans | Retour au calme |
| | | 9 à 11 ans | Activités sportives | 9 à 11 ans | Activités Artistiques | | |

I. Lien avec la MJC

Pour le ou les enfants qui seraient inscrits l'après-midi dans la structure de la MJC un lien sera fait pour qu'ils soient pris en charge par un animateur de la MJC de 11h30 à 12h30.

J. Accueil des enfants de moins de 6 ans

- Les mercredis matin la MJC de Laneuveville-devant-Nancy ouvrira sa structure pour accueillir les enfants de moins de 6 ans. Les locaux, l'encadrement et les animations sont bien adaptés aux enfants de maternelles et à leurs rythmes. La ville de Laneuveville-devant-Nancy apportera une subvention complémentaire à la structure de la MJC.
- Un autre accueil pour les enfants de moins de 6 ans est possible à la halte-garderie sur le site de Montaigu.

Le formulaire d'inscription est disponible auprès du service périscolaire en Mairie.

Toute inscription doit s'effectuer avant le

**VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021
À 11h00**

Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire !